Envoyé en préfecture le 07/07/2022 Reçu en préfecture le 07/07/2022 52.0 Affiché le

Département de la SOMME Arrondissement de MONTDIDIER Canton de MOREUIL Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

ID: 080-218002343-20220705-DCM28\_2022-DE

Nbre de conseillers : 11 Nbre de présents : 08 Nbre de représenté(s): 02 Nbre d'absent(s)/excusé(s): 01

Date de convocation: 22/06/2022 Date d'affichage: 22/06/2022

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 05 juillet 2022

Le cinq juillet deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce s'est réuni, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Etaient présents :

Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul

M. CHOVAUX Bernard - M. DANTAS Octavio - M. LARTIGAU Alain

M. MARTIN Olivier - M. WALLET Joël

Etaient représentés: Mme DELAVENNE Fabienne (Pouvoir à ALLIOTE Sophie)

Mme GOURGUECHON Lucile (Pouvoir à CHOVAUX Bernard)

Était excusé :

M. PILLON François

M. CHIVOT Maieul est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie - Validation du bon de commande

Le Conseil Municipal a lors de sa session du 09 décembre 2021, délibéré afin d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes portant sur la maîtrise d'œuvre et travaux de voirie entre la CCALN et ses communes membres.

Le marché de la maîtrise d'œuvre a été attribué à la société Evia de Berteaucourt-les-Dames.

La commune de Domart-sur-la-luce a sollicité les services du maître d'œuvre pour examiner l'état du chemin du tour de ville et ainsi effectuer d'éventuels travaux de réparation de la chaussée.

Pour valider la mission du maître d'œuvre, le maître d'ouvrage doit signer le bon de commande dans le cadre du groupement de commandes voirie.

## Le forfait s'établit comme suit :

| N° | Mission avant-projet et projet             | Total de la mission HT |
|----|--|------------------------|
|    | Fourchette d'estimation des besoins        |                        |
| 1  | De 0 à 40 000 € HT de travaux estimés      | 744.00 €               |
| 2  | De 40 001 à 90 000 € HT de travaux estimés | 1 608.00 €             |
| 3  | De 90 001 à 200 000 € de travaux estimés   | 3 413.00 €             |

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande auprès de la société EVIA Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

